

Vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 1 6 ■ SEPTEMBRE 2020

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

■ Agence postale communale

L'agence postale communale est rouverte les samedis de **9 h à 12 h**.

■ Annulation du forum des associations

Malheureusement, nous sommes contraints d'annuler cette année le forum des associations, prévu initialement le 12 septembre, son organisation ne nous permettant pas d'assurer la sécurité sanitaire des participants.

Nous travaillons en concertation avec les associations de la commune pour permettre la reprise de leurs nombreuses activités dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

Un livret est en préparation: il vous présentera les associations et indiquera les modalités pour s'inscrire. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Ce livret et toutes les informations seront également mis en ligne sur le site de la commune: <https://www.st-jean-de-moirans.fr/>

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année est reportée à une date ultérieure.

CRISE SANITAIRE

Port du masque

Par arrêté du 2 septembre 2020, Madame Le Maire rend obligatoire le port du masque de protection à toutes personnes de plus de 11 ans aux abords des écoles de la commune, à savoir : sur l'intégralité de la place du Champ de Mars, le chemin du Morel et le chemin des Contrebandiers de 7 h à 19 h. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap, munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation. Le non respect de cet arrêté fera l'objet d'une sanction pénale telle que prévue par les textes en vigueur.

MOBILISATION GENERALE !

Annulation des virades 2020

Au regard de la crise sanitaire et des incertitudes sur l'évolution de la pandémie fin septembre, c'est avec un grand pincement au cœur et beaucoup de regrets que les bénévoles ont pris la décision d'annuler l'édition 2020.

Néanmoins, nous comptons sur la générosité des Saint-Jeannais et des Saint-Jeannaises ainsi que toutes autres personnes souhaitant nous aider à collecter un maximum de fond.

Comment ?

- En allant sur la page de collecte des dons en ligne : <https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/virades-de-l-espoir-st-jean-de-moirans> ou

- En déposant un don (chèques ou espèces) au secrétariat de la mairie Malgré la crise, Saint-Jean-de-Moirans continue à donner du souffle aux enfants qui en manquent.

Tous solidaires pour vaincre la mucoviscidose.

CIRCULATION

Les assises de la mobilité

En raison de la situation sanitaire actuelle, les ateliers que nous souhaitons mettre en place pour proposer des solutions aux "points noirs de circulation", identifiés lors du travail avec le CEREMA, sont reportés. Nous vous informerons de la date dès que nous pourrons organiser cette rencontre dans des conditions qui permettent une réelle concertation et des échanges d'idées productifs.

EN BREF

Bienvenue à

- Giuseppe Ferracane né le 23 juin
- Samuel Izard Gay né le 2 juillet
- Ilyana Camara née le 5 juillet
- Badis Bedar né le 21 juillet
- Malo Esnault né le 3 août
- Clarence Tronel né le 18 août

Ils ont uni leur destinée

- Chloé Conin et Florent Gérard le 25 juillet
- Anaïs Vullo et Valentin Facchin le 22 août
- Aurore Maldonado et Guillaume Bernard le 29 août

Ils nous ont quittés

- André Combrisson le 26 juin
- Andrée Frette, née Damieux-Verdeau le 29 juin
- Gaetano Biserta le 13 juillet
- Gilbert Mermont le 22 août

Location des salles

En raison de la crise sanitaire, les salles communales ne sont plus louées aux particuliers jusqu'à nouvel ordre.

Bibliothèque

La bibliothèque est rouverte 3 fois par semaine : le lundi de 16 h à 18 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h et le vendredi de 16 h à 18 h 30.

Création d'un comité des fêtes

La commune a pour projet de mettre en place un Comité des fêtes. Si vous êtes prêts à vous investir dans l'animation de votre village, veuillez poser votre candidature auprès de Didier Kioulou, adjoint à l'animation à l'accueil de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Retour sur les dernières séances

Lors des conseils municipaux des 2 juillet, 23 juillet et 13 août ont été prises les délibérations suivantes :

- Gratuité des droits de place du marché – crise sanitaire. Vote : 27 voix pour
- Création d'un poste d'adjoint administratif Ppal de 1ère classe. Vote : 27 voix pour
- Mise à disposition d'un adjoint administratif. Vote : 27 voix pour
- Prime exceptionnelle au personnel – crise sanitaire. Vote : 27 voix pour
- Avenant avec Trait'Alpes pour la fourniture de repas. Vote : 27 voix pour
- Portage par l'EPFL pour l'acquisition de parcelles. Vote : 21 voix pour, 6 voix contre
- Création d'un service de police municipale. Vote : 21 voix pour, 6 voix contre
- Désignation des représentants au CA des P'tits Loups, CA de la MPT, à l'AURG, à la SEM PFI, au SIEP, à TE 38, au LPV.
- Désignation d'un correspondant défense et d'un correspondant sécurité routière.
- Décision modificative. Vote : 25 voix pour, 2 voix contre
- Désignation des membres de la CCID. Vote : 27 voix pour
- Prolongation de la convention police multi-communale jusqu'au 30 septembre 2020. Vote : 22 voix pour, 5 voix contre
- Créations de deux postes au service Police Municipale. Vote : 21 voix pour, 6 voix contre
- Régime indemnitaire spécifique - Police Municipale. Vote : 21 voix pour

Retrouvez le texte intégral sur le site internet de la mairie. Un poste informatique est à disposition du public à l'accueil de la mairie.

ENVIRONNEMENT – NUISANCES

Moustiques

A ce jour, sur Saint-Jean-de-Moirans, il apparaît que suivant les zones ou quartiers, certains endroits ne sont pas concernés par la présence de moustiques mais que d'autres le sont faiblement ou plus fortement. Les signalements que vous nous avez adressés ces dernières semaines ont été pris en compte et la municipalité a pleinement conscience de la nuisance que peut représenter le moustique, et notamment le moustique tigre qui pique principalement en « zone urbaine » et pendant la journée.

Compte-tenu du calendrier et du cycle de développement du moustique tigre, les spécialistes nous indiquent que les actions globales de démoustications de gîtes larvaires qui seraient entreprises aujourd'hui, n'auraient pas les effets escomptés.

Par contre, soyez assurés que notre équipe est en train d'étudier les différentes alternatives en matière de lutte contre le moustique tigre afin d'être en mesure de déployer un plan d'action à l'échelle communale dès le prochain cycle, début 2021.

Pour l'heure, nous vous rappelons les bons gestes et conseils que tout un chacun se doit d'adopter pour son lieu d'habitation via notre site <https://www.st-jean-de-moirans.fr> _ rubriques « S'informer, Sécurité & Prévention, Insectes nuisibles ».

Ambroisie

L'ambroisie émet un pollen très allergisant pour l'homme à partir du mois d'août. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique. Ambroisie : que faire ? Sur ma propriété : je l'arrache ! Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>, Application mobile Signalement Ambroisie, Courriel : contact@signalement-ambroisie.fr, Téléphone : 0 972 376 888

Aussi, nous rappelons que tous les habitants, les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain (fermiers, locataires, ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de prévenir l'apparition et la propagation de l'ambroisie mais également de détruire les plants d'ambroisie déjà développés. A cette période, il est important que la destruction s'opère au plus vite afin d'agir si possible avant la dissémination de graines qui produiront les nouveaux plants.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher des référents ambroisie sur la Commune : i.difonzo@stjeandemoirans.fr ou f.mahanan@stjeandemoirans.fr.

Concours de pétanque

Le concours de pétanque (doublette) aura lieu le **dimanche 6 septembre 2020** à Coublevie, au stade Dalmassière.

Participation : 10€ / Doublette

Inscriptions à partir de 10 h 15

Début des parties à 11 h

Buvette et restauration sur place (grillades, frites, ...)

Renseignements et pré-inscriptions au 06 69 67 00 55 ou sur le site internet (www.fclasure.fr)

Reprise des entraînements

Au stade de la Dalmassière à Coublevie (442 route du Guillon)
Les entraînements sont ouverts à tous (garçons et filles).

Des permanences d'inscriptions auront lieu sur place :

- Les mercredis 9, 16 et 23 septembre de 14 h à 20 h
- Les jeudis 10, 17 septembre de 17 h 30 à 20 h

Toutes les informations concernant la reprise des entraînements, les inscriptions ou autres renseignements sont disponibles sur le site Internet du Football Club la Sure : <http://www.fclasure.fr> (où une messagerie est à votre disposition).

Renseignements également par téléphone au 06 69 67 00 55.

PRATIQUE DU VELO

Aide à l'achat de vélo pour les particuliers

Le Pays Voironnais a mis en place une aide à l'achat d'un vélo classique ou électrique afin de faciliter et de favoriser la pratique du vélo dans les déplacements au quotidien. Le vélo subventionné devra répondre à des besoins de déplacement dits utiles : domicile/travail, démarches de proximité (médicales, administratives, courses, accompagnement des enfants à l'école...). Attention, le vélo subventionné ne doit pas servir à des fins de loisirs et de tourisme.

Cette aide sera possible jusqu'à fin décembre 2020. Pour tout savoir sur les conditions et le montant, nous vous invitons à consulter le site du Pays Voironnais <http://www.paysvoironnais.com/>, rubriques : Accueil/Les services/Mobilités/Vélo/Aide à l'achat vélo 2020

Coup de pouce vélo 2020 !

Pour encourager la pratique du vélo, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pris des mesures d'aides financières. Vous pouvez bénéficier :

- d'un forfait de 50 € HT pour la réparation et remise en état d'un vélo classique et d'un vélo à assistance électrique chez un des réparateurs référencés,
- de la gratuité d'une heure de formation pour apprendre ou réapprendre à rouler à vélo auprès d'un moniteur agréé.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la plateforme dédiée <https://coupdepoucevelo.fr>

C'est dans ce cadre que Saint-Jean-de-Moirans a accueilli un Repair vélo le 2 juillet dernier.

vivre ensemble

AGENDA ■ SEPTEMBRE 2020

VILLAGE DE
SAINT JEAN
DE MOIRANS

- **Concours de pétanque FC La Sure**
6 septembre à 10 h 15 à Coublevie

N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le nouveau site internet de la commune.

Vous y trouverez non seulement toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin sur Saint-Jean, mais nous vous informons aussi, en temps réel, de toutes les actualités et événements qui concernent votre village.

<https://www.st-jean-de-moirans.fr/>

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de septembre

Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début octobre. Faites parvenir vos articles avant le 15 septembre.

Directeur de la publication : L. Béthune

Rédaction, conception, création :

Commission Communication

Impression : Mairie

Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

info services

SEPTEMBRE 2020

VILLAGE DE
SAINT JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police secours / gendarmerie : 17
Pompiers : 18
N° général : 112
Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57
Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr
web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

Tous les soirs, de 20 h à 24 h, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron, à côté du service des urgences.

Pharmacie

Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 09 67 54 37 48 -
Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintjeannaise@gmail.com
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.
Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au 08 25 74 20 30 ou sur www.servigardes.fr.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Cassandra ROUGIER** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Nicolas PARATORE** • Psychologue
69 Ch. du Monnet - Tél : 06 16 07 57 90
- **Isabelle LABARTINO** • Sophrologue, animatrice
Sophrologue-voiron.fr - Tél : 06 22 31 89 61
- **Marie GATHMANN** • Praticienne hypnose
151 rue de Franquette - Tél : 06 21 33 75 37

En cas de violences conjugales ou intrafamiliales

17 : police secours
3919 : pour recevoir de l'aide
119 : enfance en danger
114 : pour prévenir les forces de l'ordre par SMS

AGEDEN

Aides économies d'énergie

Vous avez des questions sur la rénovation énergétique de votre logement ? Vous cherchez des conseils sur la nature des travaux à réaliser et les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Le service INFO ÉNERGIE apporte un conseil de proximité gratuit et indépendant ainsi qu'un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Vous trouverez de nombreuses informations sur le site <https://www.infoenergie38.org/> et nous vous conseillons vivement de contacter l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) au 04.76.23.53.50 - ceci avant tous travaux ou achat d'appareil.

De plus, le Pays Voironnais propose des aides spécifiques si vous souhaitez isoler votre logement, changer votre chaudière fioul ou propane pour une chaudière bois ou remplacer votre chauffage au bois. Pour plus d'informations, site du Pays Voironnais : <http://www.paysvoironnais.com/> rubriques : Accueil / Les services / Logement - Economies d'énergie / Aides économies d'énergie / Aides économies

Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <https://moupette.wixsite.com/mptstjean>

■ Rentrée à la MPT

SAISON 2020-2021 : Modalités d'inscriptions en absence de Forum :

Pour s'inscrire à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, la Maison Pour Tous vous propose de venir à sa rencontre dans ses locaux, 41 chemin de la mirabelle à Saint-Jean-de-Moirans. Cela dans les conditions sanitaires strictes avec les gestes barrière recommandés.

Vous trouverez sur le site : <http://moupette.wix.com/> toutes les activités proposées par la MPT (jours, horaires, tarifs...), ainsi que le protocole sanitaire de rentrée et la fiche d'inscription que vous pourrez télécharger. Faites connaissance également avec notre Espace Jeunes encadré par Jean-Marc, animateur jeunesse.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

- Soit suivant des créneaux horaires par activités du lundi 7 au vendredi 11 septembre, selon un tableau de permanences, consultable également sur notre site.

- Soit lors d'une matinée spéciale d'inscriptions, le samedi 12 septembre de 9h30 à 12h.

Nous invitons tous ceux qui le peuvent à venir aux permanences de la semaine afin de ne pas saturer cette matinée du 12 septembre.

Merci de venir avec votre masque et votre stylo. Bonne rentrée à toutes et tous !!!

■ Centre de Loisirs

Urgent : recherchons toujours animateurs ayant le BAFA complet ou un CAP petite enfance. Si vous êtes intéressé, adressez vous à Dali et Elise, à la MPT.